

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1288**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur de passerelle de navire

Nouvel intitulé : Chef de quart de passerelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense - Marine Nationale	Commandant l'École navale et le groupe des écoles du Poulmic (école de manœuvre et de navigation) par délégation du ministre, Directeur de l'école

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311u Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien supérieur de passerelle de navire planifie et organise le travail de son équipe en passerelle. Il assure la navigation et la sécurité nautique du bâtiment en toute circonstance. Il met en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour répondre à tout incident pouvant survenir à bord. Le technicien supérieur de passerelle de navire renseigne le commandant sur la navigation et à la mission en cours. Il effectue les manœuvres d'accostage, d'appareillage, d'homme à la mer et spécifiques aux navires de combat. Il forme et contrôle le personnel dans son domaine de compétences. Il effectue les démarches auprès des services à terre pour la maintenance et les commandes de matériels de rechange. Il fait vérifier le fonctionnement des appareils de navigation par les organismes spécialisés. Il contrôle la tenue et la mise à jour des documents nautiques par son personnel.

Le champ d'intervention du technicien supérieur de passerelle de navire comporte quatre activités principales :

- Organisation et management de la passerelle à partir de la ressource humaine et des moyens disponibles à bord des navires de la Marine Nationale.
- Préparation et exécution de la navigation côtière et hauturière du bâtiment.
- Réalisation des manœuvres spécifiques à la Marine Nationale.
- Gestion du matériel de navigation.

Le titulaire du titre : - Connaît et maîtrise les appareils de navigation afin d'en assurer le bon fonctionnement ;

- Connaît les principes de rédaction des documents nautiques afin de les mettre à jour ;
- Connaît les techniques de positionnement d'un navire à l'aide des appareils et instruments de navigation ;
- Maîtrise les différentes manœuvres du bâtiment ;
- Connaît les principes de suivi technique et comptable du matériel du service ;
- Connaît et maîtrise les techniques de formation et d'entraînement de son personnel à la navigation et aux transmissions.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la certification a vocation à exercer ses fonctions comme sous-officier dans la marine nationale.

A l'issue de leur contrat dans la marine, les titulaires de l'emploi exercent leurs activités dans les entreprises suivantes : nautisme, centre de formation à la navigation, off-shore et transport maritime.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N3101 : Encadrement de la navigation maritime

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la Marine Nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 10 composantes :

- 1 : Organisation et direction des équipes de travail (méthodes de travail et management) ;
- 2 : Communication et expression en anglais courant ;
- 3 : Positionnement du navire en navigation côtière et hauturière (navigation STCW) ;
- 4 : Manœuvre d'un bâtiment en toute situation (manœuvre STCW) ;
- 5 : Navigation en respectant le règlement international pour prévenir les abordages en mer (règles de barre STCW) ;
- 6 : Interprétation des phénomènes météorologiques (météorologie STCW) ;
- 7 : Application des principes de fonctionnement de la machine (machine STCW) ;
- 8 : Exploitation des moyens du service mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) ;
- 9 : Transmissions spécifiques à la Marine Nationale (complément marine nationale) ;
- 10 : Gestion du matériel de navigation (gestion du matériel).

Modalités d'évaluation : épreuves écrites, orales et pratiques.

Pour la VAE :

- Dossier décrivant les activités
- Portefeuille de preuves
- Simulations ou observation en situation de travail
- Entretien

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		2 collèges : professionnels 25%, enseignants et cadres d'instruction (en cours de définition)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		2 collèges : professionnels 25%, enseignants et cadres d'instruction (en cours de définition)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BS Timonier'.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur de passerelle de navire'.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

e-mail : sicm@recrutement.marine.defense.gouv.fr N°AZUR : 0 810 501 501

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE DFP/APR 28 bd Victor - 00460 Armées

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : - BS Timonier (Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995)

Certification suivante : Chef de quart de passerelle